

L'ACCÈS FACILE AU CENTRE VILLE

BORDEAUX CENTRE VILLE



Carte
BORDEAUX *maxille*



Macaron
Artisan



Accès au
secteur borné



Démarches
municipales



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Gironde



La difficulté d'accès en centre ville pour certains secteurs de l'artisanat est une problématique devenue courante dans les grandes métropoles de notre pays. C'est un frein au développement économique pour nos entreprises, particulièrement dans le secteur du bâtiment.

Pour changer la situation, les idées ne manquent pas. Encore faut-il que les partenaires économiques et institutionnels aient la capacité à travailler ensemble.

A Bordeaux, la ville et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde associées à l'Union Professionnelle Artisanale ont su s'accorder autour d'actions concrètes.

Ce guide fait partie des mesures pratiques et innovantes qui contribueront à améliorer la situation. Il contient des informations claires concernant les nouvelles modalités d'accès et de stationnement dans le centre ville.

Il présente également des nouveaux outils tels que la carte et le « Macaron Artisan » qui faciliteront vos conditions d'activité en ville.

Yves Petitjean
Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de la Gironde

L'identité d'un centre ville est historiquement liée à la présence dynamique d'artisans et de commerçants. Ils sont, en effet, la garantie du maintien d'un lien social, d'un service de proximité et contribuent à l'animation des quartiers.

Parallèlement les conditions de vie urbaine nous contraignent à réglementer circulation et stationnement dans le cœur de ville.

Afin de limiter les difficultés que cela pourrait entraîner pour les professionnels, la ville de Bordeaux et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde ont signé une convention regroupant une série d'actions simples et concrètes.

La facilitation de l'accessibilité au centre ville est une de ces applications.

Allongement de la durée du stationnement, augmentation du nombre d'aires de manutention, macaron d'identification, simplification des démarches doivent désormais permettre aux artisans d'effectuer leurs interventions dans les meilleurs délais et pour la plus grande satisfaction de leur clientèle.

Alain Juppé
Maire de Bordeaux

ACCES AU CENTRE VILLE : DU NOUVEAU POUR LES ARTISANS

Le rallongement de la durée de stationnement

Pour vous permettre plus de souplesse dans vos interventions, la durée de stationnement payant de vos véhicules sur les places réglementaires du centre ville, est portée de 2 heures à 4 heures avec prépaiement grâce à la Carte **BORDEAUX** *maville*.



Totem

L'augmentation du nombre d'aires de manutention

Au nombre de 15 auparavant dans le secteur borné, elles sont aujourd'hui portées à 32 par la création de 17 aires supplémentaires.

Titulaire du "Macaron Artisan", vous pouvez charger et/ou décharger votre véhicule sur l'ensemble des aires de manutention du secteur borné entre 7 h et 19 h.

Le stationnement des artisans réparateurs est toléré sur les aires de manutention le temps de leur intervention.



Aire de manutention

ACCES AU CENTRE VILLE : DE NOUVEAUX OUTILS



La carte **BORDEAUX maxville**

Elle permet le paiement dans les horodateurs du stationnement en surface.

Délivrée avec le "Macaron Artisan", elle vous permet le paiement de 4 heures consécutives de stationnement.



Le "Macaron Artisan"

Apposé sur le pare-brise de votre véhicule, le "Macaron Artisan" vous permet :

- de pouvoir bénéficier du rallongement de 2 h de la durée de stationnement (soit 4 heures)
- de pouvoir stationner sur les aires de manutentions pendant la durée de l'intervention
- de pouvoir être mieux identifié lors de vos interventions en ville.



Qui peut en bénéficier ?

Vous êtes un professionnel de l'urgence, de la maintenance et de la réparation* et vous êtes amené à intervenir régulièrement dans Bordeaux et son centre ville.

Que recevez-vous ?

Vous disposez d'une carte **BORDEAUX maxill@** et d'un "Macaron Artisan" par véhicule professionnel dans la limite de 2 par entreprise.

Le coût est de 8 € pour 1 carte **BORDEAUX maxill@** + 1 Macaron Artisan + 1 plan détaillé d'accès au centre ville.

Durée de validité : 1 an



Les démarches à effectuer

Etape N°1 : faire la demande par téléphone auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde :

Tél. 05 56 999 140

Vous recevrez à votre domicile un justificatif de votre demande.

Etape N°2 : retirer votre carte **BORDEAUX maxill@** et votre "Macaron Artisan" à la mairie de Bordeaux, muni de ce justificatif, d'une pièce d'identité et de la carte grise du ou des véhicules.

Service Accueil Police Municipale
Hôtel de Ville – Entrée 8

Ce service peut être contacté pour toute information liée à l'accès au centre ville au 05 56 10 20 99

* Activités éligibles à ce dispositif :

311CZ; 452JA; 452JB; 452KZ; 452LZ; 452VZ; 453AA; 453AB; 453CZ; 453EZ; 453FA; 453FB;
453FC; 453HZ; 454AA; 454AB; 454CZ; 454DB; 454FZ; 454HZ; 454JA; 454JB; 454JC;
454MC; 527CZ; 527DZ; 725ZQ; 725ZR; 747ZB; 747ZC; 900AP



N
O
U

X
O
U

DÉMARCHES MUNICIPALES **OBLIGATOIRES** POUR LES INSTALLATIONS DE CHANTIERS



Si votre chantier excède 1 jour d'intervention et nécessite une emprise au sol,
Si vous devez installer des échafaudages, des clôtures, des engins ou des véhicules de chantier.

Il vous faut :

déposer, au moins une semaine à l'avance, une demande d'occupation temporaire du domaine public.
Un arrêté vous est ensuite envoyé.

Pièces à fournir

- 1) imprimé rempli (téléchargeable sur www.bordeaux.fr) avec schéma d'installation du chantier
- 2) nom du propriétaire
- 3) déclaration de travaux ou permis de construire

A qui :

Direction de la Proximité
Service Surveillance Administrative
Mairie de Bordeaux
33077 Bordeaux Cedex

Contact

05 56 10 28 01





Accès au secteur borné

Les interventions programmées

Les chantiers ou interventions programmées n'ayant pas un caractère d'urgence devront être réalisés dans le créneau horaire d'accès libre de 7h à 11h.

Vous accédez en appuyant sur le bouton « livraison » du totem. Dans ce créneau horaire, vous devez respecter les mobiliers urbains, les cheminements piétons et l'accessibilité des immeubles et des magasins.

Les interventions ponctuelles d'urgence

Au-delà de 11h, seules les interventions d'urgence nécessitant une intervention immédiate sont acceptées, pour une durée maximale de 2 heures.

Vous pouvez accéder au secteur borné en vous présentant à la borne d'accès. Un ticket vous sera délivré que vous devrez apposer à proximité du "Macaron Artisan".



POUR VOUS AIDER



Pour plus d'informations :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde

46, avenue Général de Larminat
33074 BORDEAUX Cedex
Tél. 05 56 999 100 – Fax : 05 56 999 101
Courriel : cm33@cm-bordeaux.fr
www.cm-bordeaux.fr

Mairie de Bordeaux

Hôtel de ville
Place Pey-Berland
33077 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 10 20 99
Courriel : contact@bordeaux.fr
www.bordeaux.fr



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Gironde

BORDEAUX



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente



COMMISSION EUROPÉENNE
Fonds social européen